

Table des matières

Renseignements généraux.....	1
Mesures à prendre – Comment reprendre les cotisations, rachats et versements de revenu	2
Votre régime individuel	2
Votre régime de retraite et d'épargne collectif	2
Information sur la levée de la suspension	4
Perspectives de placement du fonds immobilier	5
Service à la clientèle.....	5

Renseignements généraux

1. Que s'est-il passé relativement au fonds immobilier?

- Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu les transactions dans le fonds immobilier en raison des conditions de marché liées à la COVID-19. Cette décision a été prise dans l'intérêt supérieur de nos investisseurs, compte tenu de l'incertitude importante qui régnait quant à l'évaluation des biens immobiliers détenus par le fonds. Aucune transaction entrante ni sortante n'était autorisée pendant que la suspension temporaire était en vigueur.
- En juin, nous avons repris l'évaluation des biens immobiliers du fonds puisque nous avons constaté la levée graduelle des mesures d'urgence et une meilleure compréhension des répercussions sur les flux de trésorerie dans le secteur immobilier, notamment au chapitre de la perception des loyers et des programmes gouvernementaux d'aide au loyer.
- La confiance est revenue dans les évaluations, car la remontée du niveau d'investissement et des activités de location à bail a augmenté la visibilité des marchés et des évaluations dans chacune des catégories d'actif, fournissant ainsi les données nécessaires sur lesquelles les évaluations peuvent être basées.
- Le 11 janvier 2021, la suspension temporaire a été partiellement levée pour permettre aux investisseurs de verser des cotisations et d'effectuer des transferts dans le fonds, en plus de soumettre une demande de rachat ou de transfert à partir du fonds entre le 11 janvier et le 19 février 2021.
- Le 12 mars, les demandes de rachat ont été traitées et 100 % du montant total demandé a été versé. Les versements ont été effectués en utilisant la valeur unitaire au 12 mars 2021, qui peut être supérieure ou inférieure à celle qui avait cours à la date de la demande.
- Maintenant que nous avons un niveau de certitude suffisant à l'égard de l'évaluation des propriétés et des liquidités disponibles dans le fonds pour satisfaire aux engagements opérationnels, nous pouvons lever la suspension temporaire. Le 19 avril 2021, la suspension des transferts et des rachats du fonds immobilier sera complètement levée et le fonds reprendra ses activités normales.

Mesures à prendre – Comment reprendre les cotisations, rachats et versements de revenu

Votre régime individuel

2. Comment les investisseurs peuvent-ils cotiser au fonds immobilier?

Nous vous recommandons de discuter de votre stratégie de placement avec votre conseiller avant de prendre une décision. Votre conseiller peut vous aider à remplir les formulaires nécessaires pour effectuer des cotisations et à rétablir les transactions automatiques au titre du fonds qui ont été arrêtées au moment de la suspension des activités.

3. Comment les investisseurs peuvent-ils reprendre les cotisations au fonds immobilier?

Nous vous recommandons de discuter de votre stratégie de placement avec votre conseiller avant de prendre une décision. Votre conseiller peut vous aider à remplir les formulaires nécessaires pour effectuer des cotisations et à rétablir les transactions automatiques au titre du fonds qui ont été arrêtées au moment de la suspension des activités.

4. Le fonds immobilier sera-t-il réintégré dans le rééquilibrage automatique dans le cas des clients qui se l'étaient fait retirer en raison de la suspension?

Non, le rééquilibrage automatique visant le fonds immobilier ne sera pas remis en vigueur automatiquement. Les demandes de remise en vigueur peuvent être soumises selon le processus habituel.

5. Comment les investisseurs peuvent-ils obtenir de l'aide?

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'information sur la suspension visant les fonds immobiliers à l'adresse canadavie.com.

Votre régime de retraite et d'épargne collectif

6. Comment les investisseurs peuvent-ils reprendre les cotisations au fonds immobilier?

Les participants de régime peuvent ouvrir une session dans macanadavieautravail.com, puis sélectionner **Outils et ressources** et, sous **Modifier votre portefeuille**, sélectionner **Directives de placement**.

7. Quand le fonds immobilier a été soumis à la suspension temporaire, où les cotisations des investisseurs ont-elles été dirigées?

Les directives pour les cotisations visant le fonds immobilier ont été réaffectées à un fonds du marché monétaire ou à un compte à intérêt quotidien dans les comptes des participants de régime. Les participants qui désirent réaffecter leurs cotisations au fonds immobilier peuvent le faire en ouvrant une session dans macanadavieautravail.com.

8. Comment les investisseurs peuvent-ils déplacer leurs cotisations à partir du fonds du marché monétaire ou du compte à intérêt quotidien vers le fonds immobilier?

Les participants de régime peuvent ouvrir une session dans macanadavieautravail.com, puis sélectionner **Outils et ressources** et, sous **Modifier votre portefeuille**, sélectionner **Virement entre fonds**.

9. Les mêmes transactions en ligne seront-elles possibles pour les quelques participants de régime qui utilisent le nouveau site Web Ma Canada Vie au travail, qui présente à la fois les garanties collectives et les régimes de retraite?

Les chemins de navigation peuvent sembler différents dans le nouveau site intégré, mais celui-ci contient les mêmes fonctionnalités et est conçu pour être facile à utiliser.

10. Comment les investisseurs peuvent-ils inclure le fonds immobilier dans leurs versements de revenu ou retraits planifiés?

Les investisseurs peuvent consulter les renseignements sur leurs versements planifiés en ligne en ouvrant une session à l'adresse macanadavieautravail.com et chercher les **Précisions sur le revenu de retraite**. S'ils désirent apporter des changements, ils peuvent communiquer avec nous au 1 800 724-3402 du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE.

11. Qu'en est-il des demandes de rachat et de transfert vers une autre institution financière qui ont été retenues après l'échéance de la période des demandes de rachat, le 19 février 2021?

Si nous retenons des transactions visant à transférer des parts du fonds immobilier vers une autre institution financière, nous transférerons les actifs vers celle-ci le 19 avril 2021, au moyen de la valeur unitaire à cette date, qui peut être supérieure ou inférieure à celle qui avait cours à la date de la demande.

12. Est-ce que le service de rééquilibrage automatique des investissements sera remis en vigueur automatiquement pour ceux qui en profitaient auparavant?

Non, le service de rééquilibrage automatique des investissements ne sera pas remis en vigueur automatiquement. Les participants de régime qui ont fourni des directives associées au fonds immobilier pourront activer le service en ligne pour qu'il inclue le fonds à partir du 19 avril 2021 en ouvrant une session à l'adresse macanadavieautravail.com, puis en sélectionnant **Outils et ressources** et, sous **Modifier votre portefeuille**, en sélectionnant **Rééquilibrage automatique des investissements**.

13. Après le 19 avril, une fois la suspension complètement levée, comment les investisseurs sauront-ils qu'ils doivent réactiver le rééquilibrage automatique eux-mêmes?

Dans notre communication aux investisseurs, nous leur rappelons qu'ils peuvent envisager de réactiver le service de rééquilibrage automatique des investissements.

14. Quand la proportion consacrée au fonds immobilier au sein des fonds de répartition de l'actif comme les fonds à risque cible et à date cible sera-t-elle rééquilibrée pour revenir à la pondération cible?

Après la levée complète de la suspension le 19 avril 2021, nous prévoyons de rééquilibrer la proportion consacrée au fonds immobilier pour revenir aux pondérations cibles des fonds de répartition de l'actif au cours de l'été.

15. Comment les investisseurs peuvent-ils obtenir de l'aide?

Pour obtenir de plus amples renseignements, les investisseurs peuvent consulter l'information sur les suspensions visant les fonds immobiliers à l'adresse canadavie.com. Ils peuvent aussi téléphoner au 1 800 724-3402 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h HE.

Information sur la levée de la suspension

16. Pourquoi la suspension temporaire est-elle levée maintenant?

Une approche mesurée a été adoptée pour rouvrir le fonds :

1. Établir la certitude entourant les évaluations – Cela a été fait en janvier 2021.
2. Organiser une période de rachat contrôlée pour les investisseurs – Cela a été fait récemment, avec un versement de 100 % pour ceux qui en ont fait la demande.
3. S'assurer que les liquidités du fonds sont suffisantes pour pouvoir lever la suspension – Dans le cadre de notre diligence raisonnable pour le retour du fonds à des opérations normales, nous avons établi qu'après les versements effectués, les liquidités se situent dans la fourchette cible et permettent de lever la suspension.

17. Quelle a été la réponse des investisseurs à l'annonce de l'ouverture du fonds aux cotisations?

Chez tous les types d'investisseurs, nous observons une hausse du volume des cotisations au fonds, y compris un intérêt marqué de la part d'investisseurs institutionnels à l'affût d'occasions de profiter de l'historique de rendement vigoureux et stable du fonds.

18. Quelle a été la réaction des investisseurs au processus de rachat?

Le volume des rachats a été plus faible que prévu de la part des investisseurs. La plupart des investisseurs ont choisi de ne pas agir.

19. Quelle est l'incidence des rachats et des transferts sur la valeur unitaire?

Le volume des demandes de rachat et de transfert payées n'affecte pas la valeur unitaire du fonds. Les versements du produit des rachats et les transferts effectués un jour donné viennent diminuer les trésoreries du fonds, mais réduisent également de façon proportionnelle le nombre de parts détenues par les investisseurs.

20. Les demandes payées pendant les périodes de versement ont-elles eu une incidence sur la valeur unitaire du fonds?

Non, le montant versé au titre des demandes de transfert et de retrait n'a aucune répercussion sur la valeur unitaire du fonds. La valeur unitaire du fonds est calculée en fonction de l'actif et du passif du fonds, ainsi que du nombre d'unités en circulation, à la fin de chaque jour d'évaluation. Les versements du produit des rachats et les transferts effectués à un jour donné viennent diminuer l'encaisse du fonds, mais réduisent également de façon proportionnelle le nombre d'unités en circulation. Ils n'ont donc aucun effet sur la valeur unitaire.

Perspectives de placement du fonds immobilier

21. Quelles sont les perspectives pour le fonds maintenant que la suspension temporaire a été levée?

En pleine pandémie mondiale, le fonds a fait preuve de résilience en matière de revenus, avec un taux d'occupation élevé et de bons niveaux de recouvrement des loyers. La stabilité de ses revenus ainsi que le rendement du capital lié à la rotation vers des pondérations en immeubles industriels et multifamiliaux plus importantes ont permis au fonds de surclasser sensiblement son indice de référence sectoriel en 2020. Sa stratégie de placement rigoureuse, associée à l'accent mis sur les emplacements à l'attrait durable et les locataires bénéficiant d'un crédit solide, place le fonds en bonne position pour participer à la reprise économique et rester un élément précieux d'un portefeuille bien diversifié.

Service à la clientèle

22. Le programme d'évaluation des demandes de paiement est-il toujours accessible aux investisseurs?

Non, maintenant que la suspension a été entièrement levée, le programme n'est plus nécessaire. Les investisseurs dont la demande a été approuvée dans le cadre du programme peuvent maintenant retirer ou transférer des fonds selon les processus habituels. Nous mettrons fin aux paiements courants au titre du programme.